



snipat

Syndicat Indépendant
des agents du ministère de l'Intérieur

EXAMENS PRO PLAN PATS

UN RETOUR AU BON SENS ?

Juillet 2023, notamment dans son courrier au ministre de l'Intérieur, le SNIPAT dénonçait les conditions d'acceptation de prise de grade dans le cadre de la réussite d'un examen professionnel prévu au plan PATS 2023

Nous alertions que les critères appliqués ne correspondaient pas à ceux annoncés initialement et qu'ils venaient anéantir l'objectif premier de ce plan.

Comme nous le craignons, de nombreux agents ont alors fait part à l'administration de leur renoncement à leur promotion !

Sensible à notre argumentaire et par la profonde indignation provoquée par l'exercice

**LA DRHFS ANNONCE UTILISER LES RELIQUATS POUR
UNE PROMOTION AU CHOIX EXCEPTIONNELLE DE**

21 SACN ET 18 CST

NOMMÉS DU 1ER JANVIER 2023



QUID 2024 ?

La DRHFS entend les arguments du SNIPAT sur l'ineptie d'une mobilité obligatoire en cas de réussite et propose que les lauréats choisissent leur périmètre PN ou GN mais à ce stade personne ne garantit une affectation sur place .

La seule certitude demeure sur une affectation sur le même département !

***Une mesure compensatrice permettant de ne pas perdre les postes
mais pas de rattraper les agents qui ont été contraints, à
contrecœur et avec amertume de refuser le bénéfice de l'examen .***

***SNIPAT, SEUL SYNDICAT À
RÉAGIR DÈS JUILLET, NE
LÂCHERA RIEN SUR CE
DOSSIER !***

***Nous n'oublierons pas les
collègues qui ont fait l'effort
de passer un examen et ont
été contraints de renoncer !***

**UNE INJUSTICE INADMISSIBLE
QUE NOUS N'ACCEPTERONS JAMAIS !**